

Bruxelles, le 21 août 2025  
(OR. en)

12066/25

COPS 399  
CIVCOM 214  
COAFR 223  
CFSP/PESC 1217  
CSDP/PSDC 518  
EUAM RCA 5  
PSC DEC 37  
RELEX 1064

#### **ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS**

---

Objet: DÉCISION DU COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ portant nomination du chef de la mission de conseil PSDC de l'Union européenne en République centrafricaine (EUAM RCA) (EUAM RCA/1/2025)

---

**DÉCISION (PESC) 2025/...**  
**DU COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ**

**du ...**

**portant nomination du chef de la mission de conseil PSDC de l'Union européenne  
en République centrafricaine (EUAM RCA)  
(EUAM RCA/1/2025)**

LE COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 38, troisième alinéa,

vu la décision (PESC) 2019/2110 du Conseil du 9 décembre 2019 relative à une mission de conseil PSDC de l'Union européenne en République centrafricaine (EUAM RCA)<sup>1</sup>, et notamment son article 8, paragraphe 1,

---

<sup>1</sup> JO L 318 du 10.12.2019, p. 141, ELI: <http://data.europa.eu/eli/dec/2019/2110/oj>.

considérant ce qui suit:

- (1) En vertu de l'article 8, paragraphe 1, de la décision (PESC) 2019/2110, le Comité politique et de sécurité (COPS) est autorisé, conformément à l'article 38, troisième alinéa, du traité, à prendre les décisions appropriées aux fins d'exercer le contrôle politique et la direction stratégique de la mission de conseil PSDC de l'Union européenne en République centrafricaine (EUAM RCA), y compris la décision de nommer un chef de mission, sur proposition du haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité (ci-après dénommé "haut représentant").
- (2) Le 25 août 2022, le COPS a adopté la décision (PESC) 2022/1436<sup>2</sup> portant nomination de M. José Manuel MARQUES DIAS en tant que chef de la mission EUAM RCA pour la période allant du 1<sup>er</sup> septembre 2022 au 31 août 2023.
- (3) Le 21 octobre 2024, le Conseil a adopté la décision (PESC) 2024/2723<sup>3</sup> modifiant la décision (PESC) 2019/2110 et prorogeant le mandat de l'EUAM RCA jusqu'au 7 août 2026.

---

<sup>2</sup> Décision (PESC) 2022/1436 du Comité politique et de sécurité du 25 août 2022 portant nomination du chef de la mission de conseil PSDC de l'Union européenne en République centrafricaine (EUAM RCA) (EUAM RCA/1/2022) (JO L 225 du 31.8.2022, p. 1, ELI: <http://data.europa.eu/eli/dec/2022/1436/oj>).

<sup>3</sup> Décision (PESC) 2024/2723 du Conseil du 21 octobre 2024 modifiant la décision (PESC) 2019/2110 relative à une mission de conseil PSDC de l'Union européenne en République centrafricaine (EUAM RCA) (JO L, 2024/2723, 22.10.2024, ELI: <http://data.europa.eu/eli/dec/2024/2723/oj>).

- (4) Le 22 octobre 2024, le COPS a adopté la décision (PESC) 2024/2796<sup>4</sup> prorogeant le mandat de M. José Manuel MARQUES DIAS en tant que chef de la mission EUAM RCA pour la période allant du 1<sup>er</sup> novembre 2024 au 9 août 2025.
- (5) Le 25 juillet 2025, le haut représentant a proposé de nommer M<sup>me</sup> Gail VAN HOEVER en tant que chef de la mission EUAM RCA pour la période allant du 15 septembre 2025 au 7 août 2026.
- (6) Il convient donc de prendre une décision portant nomination de M<sup>me</sup> Gail VAN HOEVER en tant que chef de la mission EUAM RCA pour la période allant du 15 septembre 2025 au 7 août 2026,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

---

<sup>4</sup> Décision (PESC) 2024/2796 du Comité politique et de sécurité du 22 octobre 2024 prorogeant le mandat du chef de la mission de conseil PSDC de l'Union européenne en République centrafricaine (EUAM RCA) (EUAM RCA/2/2024) (JO L, 2024/2796, 28.10.2024, ELI: <http://data.europa.eu/eli/dec/2024/2796/oj>).

*Article premier*

M<sup>me</sup> Gail VAN HOEVER est nommée chef de la mission de conseil PSDC de l'Union européenne en République centrafricaine (EUAM RCA) pour la période allant du 15 septembre 2025 au 7 août 2026.

*Article 2*

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à ..., le

*Par le Comité politique et de sécurité  
Le président/La présidente*

---